

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Provost

<https://www.cadre21.org/membres/37fc98e07a68b970a4d54ce9>

Date d'obtention : 2023-06-29 19:03:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est essentiel d'y aller une étape à la fois en commençant par l'auteur du signalement et la victime. Le fait de mieux comprendre et de clarifier la nature ainsi que les intentions du le sextage guide les interventions ultérieures à savoir si c'est un acte impulsif ou malveillant. Si on a affaire à un acte impulsif, qui serait plus commun d'ailleurs, nous pouvons remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur. En cas contraire, nous rencontrons quand même l'instigateur mais n'effectuons point la grille mais plutôt une explication de notre démarche et la prise de son cellulaire. Dans tout les cas de doute de pornographie juvénile que ce soit production/distribution/possession, notre policier-école sera impliqué dans le processus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il n'est pas toujours évident et clair de la marche à suivre ou du déroulement de celle-ci. Le fait d'utiliser la démarche de la Trousse Sexto à l'aide son aide-mémoire est essentiel et rassurante. Celle-ci me permet de rester en confiance face à mon intervention et de sa "séquence chronologique". Le tout n'est pas baser simplement sur le jugement d'un intervenant mais sur une démarche claire et solide. Les mises en situation m'ont aidé à consolider mes acquis théoriques par exemple, lorsqu'il n'y avait pas de situation de pornographie (photo de Meghan en bikini, cas#2) ou lorsqu'un jeune ne coopère pas ou qu'un parent fait une demande ou lorsqu'il y a une personne majeure externe à l'école d'impliquée, lorsqu'il y a de nouvelles informations qui se rajoutent, une demande de policier, une récidive, etc.....

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est de bien comprendre la nature et l'étendue de la situation car de là, différentes interventions prendront place. Il est aussi de donner en tout temps un renforcement positif à l'auteur du signalement et de donner une attention particulière à l'estime de soi de la victime impliquée.